

# Contrat de location saisonnière

## Désignation des parties

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

**D'une part,**

### Le(s) bailleur(s)

Madame Monsieur .....

Domicilié au .....

Désigné ci-après « **bailleur** »

### Le(s) locataire(s)

Madame Monsieur .....

Domicilié au .....

Désigné ci-après « **locataire** »

## ***Il a été convenu ce qui suit:***

Le bailleur consent un bail d'habitation saisonnier meublé portant sur le bien désigné ci-après, dans les conditions prévues par le Code civil et le présent contrat, que le locataire accepte.

### **Article 1 Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet la location d'une maison individuelle / d'une chambre :

#### **Le logement**

Le logement est situé au .....

La superficie habitable est de .....

Nombre de pièces principales .....

Description des pièces

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ce logement dispose d'une capacité d'accueil de ..... personnes.

### **Article 2 Date de prise d'effet et durée du contrat**

Le présent contrat débute le .....

À partir de .... h

La fin de ce contrat sera le .....

Le départ prévu avant .... h

A cette date, le locataire devra avoir restitué les clés au bailleur et un état des lieux de sortie devra être fait.

Au-delà de ce terme le locataire sera, sauf accord exprès du bailleur, déchu de tout titre d'occupation.

## **Article 3 Conditions financières**

### **3.1 / Loyer**

Montant du loyer pour une nuit est fixé à .... € / toute charges / hors charge

### **3.2 / Modalités de paiement**

L'intégralité du solde du loyer devra être payé le jour de la remise des clés.

### **3.3 / Charges supplémentaire**

Le locataire versera la taxe de séjour d'un montant de 1 % du loyer par personne âgée de 18 ans.

## **Article 4 Assurance**

Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire ce dernier doit signaler tout problème avant de quitter l'espace locatif.

## **Article 5 État des lieux et inventaire**

Lors de l'entrée et de la sortie des lieux, un état des lieux sera établi par les parties. C'est un inventaire détaillé du mobilier, il sera signé de façon amiable entre les parties. (Ce n'est pas obligatoire qu'il soit écrit, une simple feuille libre peut suffire.)

## **Article 6 Les conditions générales**

### **6.1 Les obligations du bailleur**

Le bailleur est tenu aux obligations suivantes:

- Remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risque manifeste pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé du locataire.
- Délivrer des lieux loués en bon état d'usage et de réparation ainsi que les équipements mentionnés au contrat en bon état de fonctionnement.
- Délivrer le lieu loué équipé d'un détecteur de fumée.
- Délivrer du mobilier en nombre et qualité suffisant pour permettre aux locataires dit dormir, manger et vivre convenablement au regard des exigences de la vie courante.

### **6.1 Les obligations du locataire**

Le locataire est tenu aux obligations suivantes :

- Loyer et les charges aux termes convenus.
- Informer immédiatement le bailleur de tout sinistre ou dégradation du lieu louer même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.
- Ne pas transformer les locaux loués et leurs équipements.

Fait à ..... en 2 exemplaires

Le .....

Le(s) bailleur(s)

Le(s) locataire(s)